

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le



ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT-MAXIMIN-Budget communal

Numéro SIRET : **21380426300019**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE ALLEVARD**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **Budget communal**

ANNEE 2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Beser
Levraut

CA

2018

Code INSEE

38426

Commune de SAINT-MAXIMIN

Budget communal

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	659
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	911,46	0,00
2	Produits des impositions directes / population	324,37	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 027,83	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	500,46	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	33,98	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	53,86%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	93,94	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	48,69%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 950 076,64	G 1 017 992.15
	Section d'investissement	B 926 137.80	H 422 184.99
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 234 140.75	I (si excédent) 234 140.75
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 969 913.07	J (si excédent) 969 913.07
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 876 214.44 = A+B+C+D	2 644 230.96 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 49 727.80	L 47 473.75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 49 727.80	= K+L 47 473.75
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 950 076.64	= G+I+K 1 252 132.90
	Section d'investissement	= B+D+F 975 865.60	= H+J+L 1 439 571.81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 925 942.24	= G+H+I+J+K+L 2 691 704.71

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Beser
L'Yveult

CA 2018

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 49 727,80	L 47 473,75
13	Subventions d'investissement	0,00	47 473,75
20	Immobilisations incorporelles	2 750,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 318,52	0,00
23	Immobilisations en cours	15 659,28	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	205 898,00	179 813,26	0,00	0,00	26 084,74
012	Charges de personnel	342 370,00	323 509,00	0,00	0,00	18 861,00
014	Atténuations de produits	21 020,00	19 173,00	0,00	0,00	1 847,00
65	Autres charges gestion courante	58 367,00	57 450,32	0,00	0,00	916,68
Total des dépenses de gestion courante		627 655,00	579 945,58	0,00	0,00	47 709,42
66	Charges financières	8 120,00	8 114,34	0,00	0,00	5,66
67	Charges exceptionnelles	224 430,47	12 589,08	0,00	0,00	211 841,39
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	40 433,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		900 638,47	600 649,00	0,00	0,00	299 989,47
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	349 427,64	349 427,64			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		349 427,64	349 427,64			0,00
TOTAL		1 250 066,11	950 076,64	0,00	0,00	299 989,47
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	33 035,00	23 019,05	0,00	0,00	10 015,95
70	Produits des services	78 200,00	71 275,16	0,00	0,00	6 924,84
73	Impôts et taxes	495 025,00	508 353,60	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	54 861,00	52 092,94	0,00	0,00	2 768,06
75	Autres produits gestion courante	14 150,00	16 806,96	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		675 271,00	671 547,71	0,00	0,00	3 723,29
76	Produits financiers	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 789,28	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		675 271,00	677 337,79	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	340 654,36	340 654,36			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		340 654,36	340 654,36			0,00
TOTAL		1 015 925,36	1 017 992,15	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		(3) 234 140,75				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 890,00	35 618,03	2 750,00	7 521,97
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	137 031,00	85 861,48	31 318,52	19 851,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	631 355,33	208 321,89	15 659,28	407 374,16
Total des dépenses d'équipement		814 276,33	329 801,40	49 727,80	434 747,13
10	Dotations Fonds divers Réserves	220 013,77	220 013,77	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	35 670,00	35 668,27	0,00	1,73
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	7 165,00			
Total des dépenses financières		262 848,77	255 682,04	0,00	7 166,73
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 077 125,10	585 483,44	49 727,80	441 913,86
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	340 654,36	340 654,36		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		340 654,36	340 654,36		0,00
TOTAL		1 417 779,46	926 137,80	49 727,80	441 913,86
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	64 438,75	41 108,00	47 473,75	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		64 438,75	41 108,00	47 473,75	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	34 000,00	31 649,35	0,00	2 350,65
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		34 000,00	31 649,35	0,00	2 350,65
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		98 438,75	72 757,35	47 473,75	0,00
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	349 427,64	349 427,64		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		349 427,64	349 427,64		0,00
TOTAL		447 866,39	422 184,99	47 473,75	0,00
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		969 913,07			

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Beser
Leveult

CA 2018

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	179 813,26		179 813,26
012	Charges de personnel	323 509,00		323 509,00
014	Atténuations de produits	19 173,00		19 173,00
65	Autres charges gestion courante	57 450,32		57 450,32
66	Charges financières	8 114,34	0,00	8 114,34
67	Charges exceptionnelles	12 589,08	0,00	12 589,08
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	349 427,64	349 427,64
Dépenses de fonctionnement - Total		600 649,00	349 427,64	950 076,64
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	220 013,77	0,00	220 013,77
13	Subventions d'investissement	0,00	340 654,36	340 654,36
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	35 668,27	0,00	35 668,27
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	35 618,03	0,00	35 618,03
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	85 861,48	0,00	85 861,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	208 321,89	0,00	208 321,89
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		585 483,44	340 654,36	926 137,80
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 019,05		23 019,05
70	Produits des services	71 275,16		71 275,16
73	Impôts et taxes	508 353,60		508 353,60
74	Dotations et participations	52 092,94		52 092,94
75	Autres produits gestion courante	16 806,96		16 806,96
76	Produits financiers	0,80	0,00	0,80
77	Produits Exceptionnels	5 789,28	340 654,36	346 443,64
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		677 337,79	340 654,36	1 017 992,15
Pour information				234 140,75
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 649,35	0,00	31 649,35
13	Subventions d'investissement	41 108,00	0,00	41 108,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		349 427,64	349 427,64
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		72 757,35	349 427,64	422 184,99
Pour information				969 913,07
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	205 898,00	179 813,26	0,00	0,00	26 084,74
60611	Eau & assainissement	1 910,00	0,00	0,00	0,00	1 910,00
60612	Energie-électricité	16 000,00	14 921,02	0,00	0,00	1 078,98
60621	Combustibles	7 200,00	7 128,00	0,00	0,00	72,00
60622	Carburants	2 400,00	2 216,49	0,00	0,00	183,51
60623	Alimentation	600,00	521,21	0,00	0,00	78,79
60631	Fournitures d'entretien	4 700,00	4 796,98	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	860,00	878,99	0,00	0,00	0,00
60633	F. de voirie	500,00	705,43	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de Travail	1 150,00	995,29	0,00	0,00	154,71
6064	Fournitures Administratives	1 700,00	1 693,28	0,00	0,00	6,72
6067	Fournitures scolaires	4 820,00	4 278,67	0,00	0,00	541,33
6068	Autres matières & fournitures	1 867,00	1 947,26	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	25 800,00	26 008,98	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 646,00	1 645,22	0,00	0,00	0,78
61521	Entretien de terrains	23 743,00	16 479,70	0,00	0,00	7 263,30
615221	Bâtiments publics	5 341,00	5 461,33	0,00	0,00	0,00
615228	Autres bâtiments	1 790,00	0,00	0,00	0,00	1 790,00
615231	Voirie	23 005,00	20 073,11	0,00	0,00	2 931,89
61524	Entretien de bois et forêts	22 980,00	21 940,53	0,00	0,00	1 039,47
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	934,26	0,00	0,00	565,74
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 550,00	3 870,52	0,00	0,00	679,48
6156	Maintenance	6 500,00	6 392,82	0,00	0,00	107,18
6161	Assurance multirisque	4 300,00	4 293,87	0,00	0,00	6,13
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00	992,40	0,00	0,00	1 007,60
6184	Versements à des organ.form.	1 900,00	1 080,00	0,00	0,00	820,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	800,00	764,58	0,00	0,00	35,42
6226	Honoraires	4 000,00	3 393,40	0,00	0,00	606,60
6228	Divers	4 591,00	5 130,84	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	450,00	420,00	0,00	0,00	30,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 200,00	9 549,02	0,00	0,00	2 650,98
6247	Transp.collectifs	2 800,00	2 092,50	0,00	0,00	707,50
6251	Voyages et déplacements	450,00	449,80	0,00	0,00	0,20
6256	Missions	650,00	493,15	0,00	0,00	156,85
6257	Réceptions	105,00	102,00	0,00	0,00	3,00
6261	Frais d'affranchissement	1 290,00	609,81	0,00	0,00	680,19
6262	Frais de télécommunication	2 850,00	2 526,70	0,00	0,00	323,30
627	Services bancaires et assimil	200,00	155,59	0,00	0,00	44,41
6281	Concours divers (cotisations)	1 200,00	809,24	0,00	0,00	390,76
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	152,79	0,00	0,00	2 347,21
63512	Taxes foncières	3 000,00	3 857,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
637	Autres impôts & taxes	50,00	51,48	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	342 370,00	323 509,00	0,00	0,00	18 861,00
6218	Autre personnel extérieur	4 050,00	1 587,23	0,00	0,00	2 462,77
6331	Versement de transport	600,00	537,29	0,00	0,00	62,71
6332	Cotisations au FNAL	200,00	192,08	0,00	0,00	7,92
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	5 000,00	4 555,31	0,00	0,00	444,69
6338	Autres impôts & taxes	650,00	619,50	0,00	0,00	30,50
6411	Personnel titulaire	200 000,00	190 875,13	0,00	0,00	9 124,87
6413	Personnel non titulaire	32 000,00	29 666,01	0,00	0,00	2 333,99
6451	Cotisations à l'URSSAF	44 000,00	41 490,91	0,00	0,00	2 509,09
6453	Cotisations caisses retraite	42 500,00	41 010,92	0,00	0,00	1 489,08
6454	Cotisations ASSEDIC	1 700,00	1 413,00	0,00	0,00	287,00
6455	Cotisations assurances Personnel	9 610,00	9 839,27	0,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	810,00	806,00	0,00	0,00	4,00
6458	Cotisations autres organismes	700,00	596,95	0,00	0,00	103,05
6475	Médecine du Travail	250,00	25,00	0,00	0,00	225,00
6478	Autres charges sociales	300,00	294,40	0,00	0,00	5,60
014	Atténuations de produits	21 020,00	19 173,00	0,00	0,00	1 847,00
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	21 000,00	19 173,00	0,00	0,00	1 827,00
7398	Revers.,restitu., prélèv. divers	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
65	Autres charges gestion courante	58 367,00	57 450,32	0,00	0,00	916,68
651	Redevances pour concessions	540,00	540,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	29 500,00	29 429,04	0,00	0,00	70,96
6533	Cotisations retraite élus	1 250,00	1 248,48	0,00	0,00	1,52
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 400,00	4 377,24	0,00	0,00	22,76
6535	Formation élus	600,00	297,12	0,00	0,00	302,88
6541	Créances admises en non-valeur	78,00	77,54	0,00	0,00	0,46
6553	Service d'incendie	14 125,00	14 123,30	0,00	0,00	1,70
657362	CCAS	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 200,00	3 683,60	0,00	0,00	516,40
6588	Autres charg. div gest° courante	174,00	174,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		627 655,00	579 945,58	0,00	0,00	47 709,42
66	Charges financières (b)	8 120,00	8 114,34	0,00	0,00	5,66
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 120,00	8 114,34	0,00	0,00	5,66
67	Charges exceptionnelles (c)	224 430,47	12 589,08	0,00	0,00	211 841,39
678	Autres charges exception.	224 430,47	12 589,08	0,00	0,00	211 841,39
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	40 433,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		900 638,47	600 649,00	0,00	0,00	299 989,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	349 427,64	349 427,64			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp. & corp	349 427,64	349 427,64			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		349 427,64	349 427,64			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		349 427,64	349 427,64			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 250 066,11	950 076,64	0,00	0,00	299 989,47
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	33 035,00	23 019,05	0,00	0,00	10 015,95
6419	Remb. rémunérations de personnel	33 035,00	23 019,05	0,00	0,00	10 015,95
70	Produits des services	78 200,00	71 275,16	0,00	0,00	6 924,84
7022	Coupes de bois	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
70311	Concessions dans les cimetières	300,00	825,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	500,00	1 146,26	0,00	0,00	0,00
7062	Redev. services à car. culturel	700,00	1 060,50	0,00	0,00	0,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	59 800,00	64 470,59	0,00	0,00	0,00
70878	Remb par autres redevables	900,00	3 772,81	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	495 025,00	508 353,60	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	213 849,00	213 762,00	0,00	0,00	87,00
73211	Attribution de compensation	206 416,00	210 659,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotat° Solidarité Communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	21 900,00	21 875,00	0,00	0,00	25,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	37 840,00	37 840,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxe de séjour	20,00	24,60	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00	24 193,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	54 861,00	52 092,94	0,00	0,00	2 768,06
7411	Dotation Forfaitaire	9 111,00	9 111,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	11 711,00	11 711,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	0,00	1 572,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	642,00	0,00	0,00	0,00	642,00
7473	Subv.département	3 285,00	4 285,00	0,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	21 000,00	14 707,29	0,00	0,00	6 292,71
74758	Particip des autres groupements	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	2 352,00	4 115,65	0,00	0,00	0,00
74832	Attributions du FDTP	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 000,00	4 229,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
7484	Dotation de recensement	1 260,00	1 262,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	14 150,00	16 806,96	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	12 800,00	15 565,20	0,00	0,00	0,00
75814	Redev. sur l'énergie hydraulique	150,00	130,00	0,00	0,00	20,00
7588	Autres prod. div gest° courante	1 200,00	1 111,76	0,00	0,00	88,24
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		675 271,00	671 547,71	0,00	0,00	3 723,29
76	Produits financiers (b)	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 789,28	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	5 789,28	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		675 271,00	677 337,79	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	340 654,36	340 654,36			0,00
777	Subv.transférées au résultat	340 654,36	340 654,36			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		340 654,36	340 654,36			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Bescher
Leveult

CA 2018

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 015 925,36	1 017 992,15	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017	234 140,75				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	45 890.00	35 618,03	2 750,00	7 521.97
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	32 000.00	31 730,03	250,00	19.97
2031	Frais d'études	10 000.00	0,00	2 500,00	7 500.00
2051	Concessions, droits similaires	2 040.00	2 040,00	0,00	0.00
2088	Autres immos incorporelles	1 850.00	1 848,00	0,00	2.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	137 031.00	85 861,48	31 318,52	19 851.00
2111	Terrains nus	4 050.00	222,76	3 800,00	27.24
2128	Autres agenc. et aménag.	4 100.00	693,85	0,00	3 406.15
21316	Equipements de cimetière	20 000.00	4 998,00	0,00	15 002.00
2135	Instal. gén. agenc. aména. cons	32 974.00	15 203,28	18 115,00	0.00
2152	Installations de voirie	8 280.00	8 273,42	0,00	6.58
21534	Réseaux d'électrification	15 309.00	12 227,20	3 081,80	0.00
21538	Autres réseaux	36 273.00	29 403,40	6 321,72	547.88
2158	Autres matériels & outillage	1 000.00	1 000,00	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	11 900.00	11 896,65	0,00	3.35
2184	Mobilier	1 200.00	0,00	0,00	1 200.00
2188	Autres immo corporelles	1 945.00	1 942,92	0,00	2.08
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	631 355.33	208 321,89	15 659,28	407 374.16
2312	Aménagements de terrains	99 638.00	69 572,72	15 065,28	15 000.00
2313	Immos en cours-constructions	10 940.00	5 346,00	594,00	5 000.00
2315	Immos en cours-inst.techn.	134 275.00	133 403,17	0,00	871.83
2318	Autres immos corp. en cours	386 502.33	0,00	0,00	386 502.33
Total des dépenses d'équipement		814 276.33	329 801,40	49 727,80	434 747.13
10	Dotations Fonds divers Réserves	220 013.77	220 013,77	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	220 013.77	220 013,77	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	35 670.00	35 668,27	0,00	1.73
1641	Emprunts en euros	35 670.00	35 668,27	0,00	1.73
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	7 165.00			
Total des dépenses financières		262 848.77	255 682,04	0,00	7 166.73
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 077 125.10	585 483,44	49 727,80	441 913.86
040	Opérations d'ordre entre section (4)	340 654.36	340 654,36		0.00
	Charges transférées (6)	340 654.36	340 654,36		0.00
13911	Etat et ét. nationaux	340 654.36	340 654,36		0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		340 654.36	340 654,36		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 417 779.46	926 137,80	49 727,80	441 913.86
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0.00			

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Berger
Levrault

CA 2018

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	64 438.75	41 108,00	47 473,75	0.00
1323	Départements	64 438.75	38 550,00	47 473,75	0.00
1328	Autres	0.00	2 558,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		64 438.75	41 108,00	47 473,75	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	34 000.00	31 649,35	0,00	2 350.65
10222	FCTVA	27 000.00	22 059,61	0,00	4 940.39
10226	Taxe d'aménagement	7 000.00	9 589,74	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		34 000.00	31 649,35	0,00	2 350.65
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		98 438.75	72 757,35	47 473,75	0.00
021	Virement de la section de fonct.	0.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	349 427.64	349 427,64		0.00
2802	Frais documents d'urbanisme	8 773.28	8 773,28		0.00
28031	Amortis. frais d'études	0.00	0,00		0.00
28041641	IC : Biens mobiliers, matériel	312 454.36	312 454,36		0.00
28041642	IC : Bâtiments et installation	28 200.00	28 200,00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		349 427.64	349 427,64		0.00
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		349 427.64	349 427,64		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		447 866.39	422 184,99	47 473,75	0.00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		969 913,07			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					603 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					603 000,00									
MON242377EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			01/03/2007	200 000,00	F		4.22	0		A	C	O	A-1
MON508487EUR/05	LA BANQUE POSTALE			01/09/2016	300 000,00	F		1.63	0		T		O	A-1
9895865	CAISSE D EPARGNE			25/05/2017	103 000,00			1.68	0		T		O	A-1
Total général					603 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				395 477,04					32 728,30	10 549,01	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				395 477,04					32 728,30	10 549,01	0,00	0,00
MON242377EUR/02	N			44 119,35	8,00	F		0	10 076,93	4 541,06	0,00	0,00
MON508487EUR/05	N			254 942,31	12,00	F		0	18 243,25	4 341,79		
9895865	N			96 415,38				0	4 408,12	1 666,16		
Total général				395 477,04					32 728,30	10 549,01	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	395 477,04					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
ACCA	300.00€	
ANACR HAUT GRESIVAUDAN	200.00€	
Arcade	1 000.00€	
Association d'étude et gestion des risques climatiques	233.60€	
Association Sportive de Saint-Maximin	300.00€	
Club des cygnes de la Tour	300.00€	
Coopérative école primaire	300.00€	
FNACA	150.00€	
LES AMIS DES ANIMAUX	300.00€	
Quad Passion Bramefarine	300.00€	
Vivre à Saint-Maximin	300.00€	
TOTAL GENERAL	3 683,60	

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		6	2	8	6	0	6
Adjoint technique	C	4	2	6	4	0	4
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		2	2	4	1	0	1
Adjoint d'animation	C	2	2	4	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		10	4	14	9	0	9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-3-4	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354		3-3-4	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Bescher
Levrault

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

CA 2018

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Beser
L'Yvroult
CA 2018

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	890 100,00		9,000	14,070	80 109,00	14,070
Taxe foncière sur les propriétés bâties	600 000,00		20,000	8,340	120 000,00	8,340
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 900,00		60,000	0,000	13 740,00	1,794
Cotisation foncière des entreprises	0,00		0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	1 513 000,00				213 849,00	10,010

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Beser
L'Yvroult
CA 2018

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A SAINT-MAXIMIN, le 05/04/2019
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A SAINT-MAXIMIN, le 05/04/2019

Date de convocation : 29/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Caporale Marie-Laure	
Chabert Odile	
Chabert-Dumand Gaëlle	
Etienne Laurence	
Fouillet Agnès	
Kiezer Andrée	
Lapied Véronique	
Michaud Thomas	
Morand Patrick	
Mouquet Jean-Luc	
Orliquet Laurent	
Poinson Michel	
Roziau Olivier	

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

Beser
Levraut
CA 2018

ID : 038-213804263-20190405-31_19-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Sergi Jean-Marc

Zacharie Pierre

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-MAXIMIN, le

**SOMMAIRE****I - Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.19 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES**Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

- p.20 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.21 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
p.23 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
p.24 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
A7.4 - Détails pour certains services
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)
A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)
A10.3 - Opérations liées aux cessions
A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)
A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)
A11 - Etat des travaux en régie
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
B1.3 - Etat des contrats de credit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
p.25 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.26 C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
p.28 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.29 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- p.30 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p.31 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)